

SOMMAIRE :

ANNEE 1963 N° 232/PR-MCET/COND.

Nomination

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Constitution du 26 Novembre 1960;
- VU le Décret N° 111/PR-CAB du 15 Avril 1961, fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
- VU l'Arrêté n° 50/APA du 7 Janvier 1954 modifiant l'Arrêté n° 931 du 16 Août 1924 et chargeant le Service de Contrôle du Conditionnement au Port et de l'Inspection des Produits à l'Intérieur de la Vérification des Poids et Mesures au Dahomey;
- VU le Décret N° 181 PCM/MEP du 26 Juillet 1960 portant réorganisation du Ministère de l'Economie et du Plan et créant la Répression des Fraudes et des Poids et Mesures;
- VU l'Arrêté N° 126/MAP du 28 Février 1958 organisant le Service de Contrôle du Conditionnement et de l'Inspection des Produits;
- VU le retour de stage en France de M. GONCALVES Clément;
- VU les nécessités du Service;
- SUR la proposition de Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme;
- LE CONSEIL des Ministres entendu.

DECRETE :

Art. 1er. - M. GONCALVES Clément, Assistant du Conditionnement des Produits 2ème Classe 3ème échelon de retour d'un stage de perfectionnement en France est nommé Chef de Région d'Inspection des Produits du Département du Sud-Ouest et Vérificateur des Poids et Mesures avec résidence à Athiémé en remplacement de M. d'ALMEIDA Célestin-Lin qui reste Chef de région d'inspection du Département du Sud.

Art. 2. - Monsieur GNONLONFOUN Nicolas, Assistant du Conditionnement des produits (Moniteur Ordinaire de 2ème échelon) Chef du Poste d'Inspection des produits à Dassa-Zoumé est nommé Chef de région d'inspection des produits du Département du Nord-Ouest et Vérificateur des Poids et Mesures avec résidence à Djougou.

Art. 3. - M. MOUSSA TRAORE Roger, Assistant du Conditionnement des produits 2ème Classe 3ème échelon, Chef du Poste d'Inspection des Produits à Kandi est nommé Chef de Région d'Inspection des Produits du Département du Nord-Est et Vérificateur des poids et mesures avec résidence à Parakou.

Art. 4. - M. THOMAS Fabien, Assistant du Conditionnement des Produits, 2ème Classe 4ème échelon Chef de Poste d'Inspection des Produits à Porto-Novo est nommé chef de Région d'Inspection des Produits du Département du Sud-Est et Vérificateur des Poids et Mesures avec résidence à Porto-Novo.

Art. 5.- Les intéressés prêteront le serment prévu par les textes en vigueur.

Art. 6.- Les frais de transport ainsi que la solde et les accessoires concernant les intéressés sont imputables au budget national chapitre 312-02 Article 7 en ce qui concerne le transport et chapitre 307-05 Article 1 en ce qui concerne la solde et accessoires.

Art. 7.- Le présent décret sera enregistré, inséré au J.O.R.D. et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 15 MAI 1963.

VU :
LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'ECONOMIE
ET DU TOURISME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

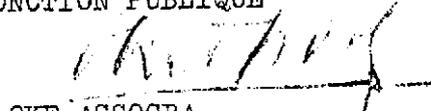

P. D A R B O U X


H. M A G A

AMPLIATIONS :

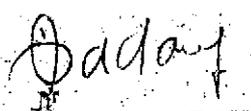
- Original 1
- JORD 1
- P.R..... 15
- S.G.C.M..... 5
- Tous Ministres 11
- Préfect.&S/Préfectures 36
- Information 1
- Radio 1
- Conditionnement 8
- C.F. 1
- S.F. 5
- D.I. 1
- Trésor 1
- F.P..... 1
- D.P. 8
- Intéressés ; 4

VU :
LE MINISTRE D'ETAT CHARGE DE LA
FONCTION PUBLIQUE


O K E A S S O G B A

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES ET D
TRAVAIL

VU :
LE CONTROLEUR FINANCIER


A. B A D O U


B. B O R N A .